



MUNICIPALITE DE BOURG-EN-LAVAUX

ARBRES PROTEGES

En référence à l'article 21 du règlement d'application de la Loi cantonale sur la protection de la nature, des monuments et des sites (RPLNMS), la Municipalité soumet à affichage la demande de travaux suivants :

District :	LAVAUX-ORON
Lieu-dit ou rue:	Rte de Lausanne 163a
Parcelle :	9051
Propriétaire :	AEBISCHER Patrick et Nicole
Nature des travaux :	Abattage d'un pin parasol avec compensation
Motifs :	Arbre infesté par des chenilles processionnaires

Cette demande d'abattage est affichée aux piliers publics pour une durée de 20 jours, soit **du 14 octobre au 3 novembre**. Le dossier est déposé au service communal de l'urbanisme et police des constructions, rte de Lausanne 2 à 1096 Cully, il est consultable pendant la durée de l'affichage.

La Municipalité

Cully, le 13 octobre 2021.